



Direction de l'instruction publique et de la culture
Secrétariat général
Sulgeneckstrasse 70
3005 Berne
+41 31 633 85 11
gs.bkd@be.ch
www.bkd.be.ch

Direction de l'instruction publique et de la culture, Sulgeneckstr. 70, 3005 Berne

A l'attention des parents et des représentants légaux des
élèves du canton de Berne

Berne, le 15 mars 2020

Informations importantes

Mesdames, Messieurs,

Le 13 mars 2020, le Conseil fédéral a décidé d'interdire l'enseignement dans toutes les écoles dès le lundi 16 mars 2020 et provisoirement jusqu'au 4 avril 2020. Cette mesure ainsi que les autres mesures prises par le Conseil fédéral visent à ralentir la propagation du coronavirus et à protéger les personnes particulièrement vulnérables. Ci-après, vous trouverez de plus amples informations sur toutes ces mesures.

Fermeture de toutes les écoles

Du lundi 16 mars 2020 jusqu'au 4 avril 2020 au moins, aucun enseignement ne sera dispensé dans les écoles de tout le canton.

Enseignement à distance

Les enseignants et enseignantes mettent en place des mesures pour permettre malgré tout aux élèves d'apprendre. Ainsi, l'enseignement se fera à distance, par exemple au moyen d'outils électroniques et par la transmission des devoirs par courrier postal ou par courriel. Nous vous prions de vous adresser à la direction de votre école ou à l'enseignant ou enseignante responsable pour avoir de plus amples informations sur les moyens mis en place.

Nous nous trouvons dans une situation très particulière et il est évident que, dans ce contexte, aucun enseignement ne peut être mis en place en suivant les horaires préalablement définis. Les écoles ont besoin de temps pour préparer le matériel nécessaire et organiser l'enseignement à distance.

Les enseignants et enseignantes font un travail remarquable depuis des jours déjà et nous leur en sommes très reconnaissants. Je n'ai aucun doute sur le fait que les membres des directions d'école et du corps enseignant fournissent un travail exceptionnel au vu de cette situation nouvelle et difficile.

Structures d'accueil

La Confédération autorise les cantons à aménager des offres d'accueil pour les écoles enfantines et primaires. Ces offres s'adressent à tous les élèves dont les parents ne peuvent pas assurer eux-mêmes la prise en charge.

Les enfants ne doivent en aucun cas être confiés à leurs grands-parents. En effet, la contamination des personnes de plus de 65 ans et des personnes présentant des maladies chroniques ou graves peut s'avérer dangereuse.

Mesdames, Messieurs, tout ne fonctionnera pas dès le premier jour et la situation peut vite évoluer. Je vous prie de faire preuve de compréhension et demande votre collaboration. Car il est dès à présent crucial que nous nous soutenions les uns les autres, que nous veillions les uns sur les autres et que nous prenions soin les uns des autres.

Je vous remercie de votre compréhension et de votre soutien ! Votre contribution à la résolution de la situation actuelle est primordiale.

En vous souhaitant tous mes vœux de bonne santé, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes meilleures salutations.

**La Directrice de
l'instruction publique et de la culture**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Häslér', written in a cursive style.

Christine Häslér
Conseillère d'Etat